



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FAPAL

(FEDERATION DES ASSOCIATIONS PAYSANNES DE LOUGA)

Kelle Guèye, 27 et 28 Janvier 2016

L'autopromotion pour dire NON à la fatalité



DOSSIER DU PARTICIPANT

PROGRESSION ET CONTENUS

CONTEXTE GENERAL

La FAPAL dit non à la fatalité

La région de Louga fut à l'époque très prospère et elle participa pour beaucoup au boom de l'arachide notamment dans les départements de Louga et Kébémér. Ce qui fit d'elle naguère, une des plus importantes régions agropastorales du Sénégal. Malheureusement, cette situation de prospérité s'est progressivement dégradée à partir des années 70 marquées notamment par le processus de désertification dont les incidences écologiques, économiques et sociales ont fortement affecté la sécurité alimentaire des populations et le fonctionnement des sociétés locales. Aujourd'hui, la région de Louga fait partie des régions les plus vulnérables du Sénégal et certainement aussi des plus pauvres.

Face à la dégradation continue des conditions de vie des populations de la région, l'alternative durable réside non pas dans la migration et l'exode qui font malheureusement la réputation du « Niambour-Niambour¹ », mais dans la mobilisation des populations rurales en vue de restaurer à partir d'initiatives locales, les conditions de mieux être des familles, des villages et des communautés locales. C'est dans cette perspective que des groupements villageois ont engagé un processus endogène d'organisation dont l'aboutissement a été la création de la FAPAL en 1987 avec comme but de créer les conditions de l'auto promotion paysanne et de promouvoir un nouveau style de développement participatif par l'amélioration du savoir-faire.

La FAPAL s'investit dans le devenir des familles et des communautés locales

Depuis sa création, la FAPAL n'a cessé d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de la région de Louga. 2007 marque quand même un tournant important dans le parcours de la FAPAL. En effet, la FAPAL initia d'abord, une table ronde qui a mobilisé

¹ Le vieux bassin arachidier est devenu un des grands bassins d'émigration du Sénégal. Les dernières estimations fixent la population émigrée à 53000 personnes réparties entre la Mauritanie (12%), l'Italie (55 %), la France (13 %) et l'Espagne (11 %). On note également un important déplacement de populations vers les centres urbains comme Darou Mousty, Touba et Dakar.

tous les groupes d'acteurs de la région de Louga afin de réfléchir sur le devenir du monde rural de la région. Les travaux de la table ronde ont abouti à une plateforme consensuelle qui définit une vision positive de l'avenir de la région et propose une stratégie d'action qui met en relief le rôle central d'impulsion et d'accompagnement dévolu aux organisations paysannes dans les dynamiques de développement local durable.

Ensuite, à la lumière des enseignements tirés de la crise alimentaire de 2008 et des menaces persistantes sur le foncier rural, la FAPAL a élaboré son *Document d'Orientation Stratégique* (DOS) qui a identifié cinq défis autour desquels s'investit dorénavant la FAPAL: (i) *Viabiliser l'agriculture paysanne* ; (ii) *Promouvoir une économie solidaire et profitable aux ruraux* ; (iii) *Maîtriser les mutations sociales* ; (iv) *Obtenir des politiques adaptées aux intérêts et réalités des paysans* ; (v) *Adapter l'organisation de la Fapal*.

En plus de ses actions d'influence au niveau local et régional, la FAPAL a mis en œuvre diverses initiatives socio-économiques en vue d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés locales. Ces initiatives touchent plusieurs domaines parmi lesquels on peut citer : le Maraîchage (périmètres maraichers), la multiplication et l'approvisionnement en semences (arachide, niébé, mil et sorgho), les boutiques villageoises (30 boutiques de denrées alimentaires de première nécessité et d'articles de pêche), stockage de semences (5 magasins villageois), la transformation des produits agricoles (17 unités), conservation des produits halieutiques (un centre frigorifique), l'élevage (7 bergeries villageoises au profit des femmes), promotion de la couture (100 machines à coudre au niveau de 20 villages), épargne et crédit (Une mutuelle d'épargne et de crédit « MECAPEL »), environnement, éducation pour la santé, équipement agricole (mise en place de matériels agricoles et d'un atelier de fabrication de matériels agricoles), promotion des produits du terroir (restaurant de formation), etc.

JUSTIFICATION DU PROCESSUS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Rétablir le fonctionnement correct des instances

Les organes exécutifs de la FAPAL se réunissent régulièrement ainsi que le conseil général qui regroupe tous les responsables de groupements villageois. Ce qui donne une légitimité aux actions conduites. Toutefois, l'organe suprême de l'Association est son assemblée générale et la dernière rencontre de celle-ci remonte à 2009. La FAPAL veut dorénavant que cet organe tienne régulièrement ses rencontres conformément aux dispositions statutaires. La FAPAL a envisagé donc de tenir une assemblée générale en 2015.

L'assemblée générale est le produit d'un long processus

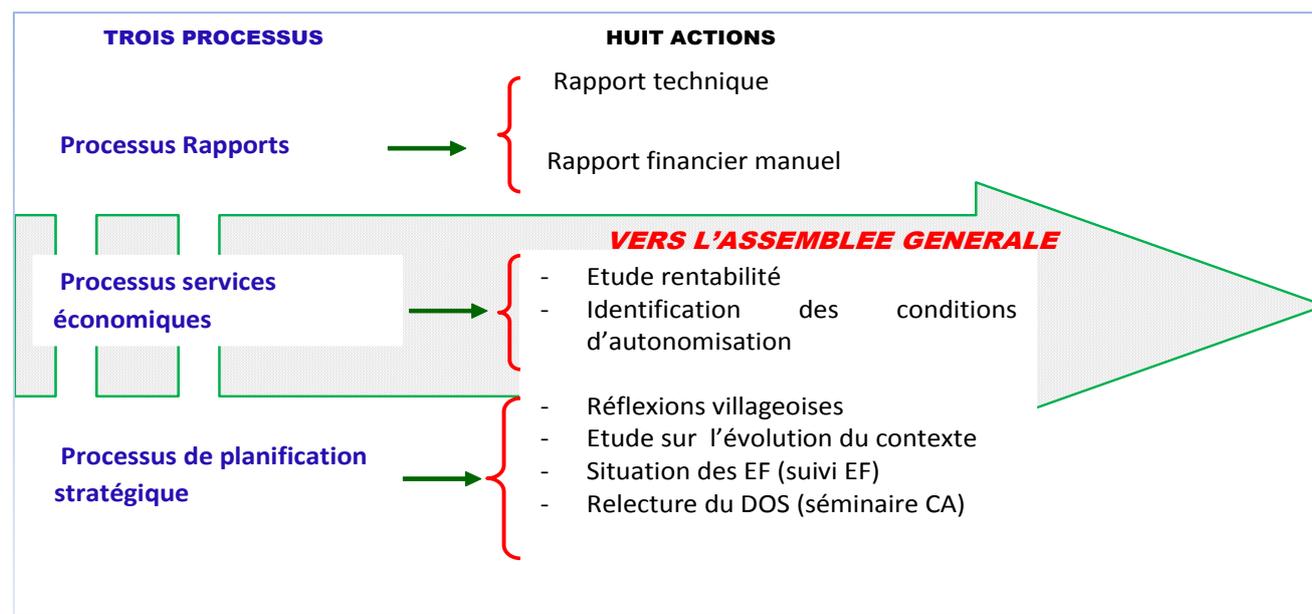
L'assemblée générale est l'organe de souveraineté, de délibération et de décision de l'association. C'est elle qui valide les réalisations, prend les décisions importantes et engage la responsabilité de l'organisation.

Depuis 2009, date de la dernière assemblée générale, le DOS a été mis en œuvre à travers plusieurs programmes dont le dernier s'achèvera en 2015. En outre, le contexte a connu plusieurs évolutions importantes qui nécessitent d'être prises en compte dans les actions futures de la FAPAL. Le plan Sénégal émergent (PSE) et l'acte III de la décentralisation sont par exemple des changements importants du contexte institutionnel. En outre, les questions foncières deviennent de plus en plus préoccupantes au niveau local, les incidences du changement climatique nécessitent davantage de mécanismes d'adaptation et de mitigation. Dans la même veine, l'évaluation de la problématique de la productivité des exploitations familiales (2010) par la FONGS et le

mouvement paysan, a également enrichi la connaissance sur les exploitations familiales et les stratégies paysannes.

Dans ce contexte changeant, quelles orientations et stratégies opérationnelles faut-il que la FAPAL adopte lors de son assemblée générale? Quelles sont les avancées et les limites de la mise en œuvre du DOS ? L'assemblée générale est l'aboutissement d'un long processus de réflexion interne marqué par trois sous processus que sont (i) un processus rapports ; (ii) un processus « services économiques » ; et (iii) un processus de planification stratégique.

SCHEMA DU PROCESSUS DE L'AG



PROGRESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se déroulera les 27 et 28 Janvier 2016 au siège de la FAPAL à Kelle Guèye. La progression se fera en six grands temps :

JOUR 1 : Mercredi 27 Janvier 2016

TEMPS 1 : OUVERTURE

L'assemblée générale sera présidée par Monsieur le Préfet du département de Louga en présence des autorités administratives et locales, d'autorités coutumières et des chefs des services déconcentrés. Une centaines de délégués des groupements membres de la FAPAL et des invités seront également présents. La cérémonie d'ouverture sera marquée par plusieurs interventions :

- Mot de bienvenue du chef de village de Kelle Guèye
- Mot de bienvenue de M. El Hadji Moussa Ndiaye, Président de la FAPAL
- Mot du représentant des Maires des collectivités locales couvertes par la FAPAL
- Mot du représentant de la FONGS-Action paysanne
- Mot du représentant des partenaires techniques et financiers de la FAPAL
- Mot d'ouverture de M. le Préfet du département

TEMPS 2 : PRESENTATION DES RAPPORTS

Seront présentés : (i) le rapport moral du Président de la FAPAL ; (ii) Le rapport technique par M. Malick Sow, Secrétaire général de la FAPAL ; (iii) Le rapport financier par M. Mamadou Ndiaye,

trésorier de la FAPAL. Un témoignage sera enfin fait par M. Idrissa Faye, auditeur externe de la FAPAL.

L'assemblée générale procédera conformément à la réglementation en vigueur, à la validation des différents rapports.

TEMPS 3 : PANEL

Le Panel porte sur le thème « impact des changements structurels sur les exploitations familiales et les économies locales ». Son objectif général est de " contribuer à l'identification des enjeux stratégiques des exploitations familiales et des économies locales en perspective de la construction du plan stratégique 2016-2017 de la FAPAL ".

Les contenus du Panel seront articulés autour de trois sous-thèmes que sont : (i) Démographie et développement ; (ii) Changement climatique et développement ; (iii) Impact des mutations des Politiques publiques sur la condition paysanne et les économies locales.

JOUR 2 : Jeudi 28 Janvier 2016

TEMPS 4 : Renouveau des instances de la FAPAL

Le Conseil d'administration sera d'abord renouvelé par l'Assemblée Générale. Ensuite, celui-ci se retirera pour choisir et proposer en plénière à l'assemblée générale le nouveau bureau. En plus du renouvellement des instances statutaires, l'assemblée générale procédera au remplacement des membres décédés de la commission des sages.

TEMPS 5 : Perspectives de la FAPAL

Il s'agit ici de présenter pour validation :

- La proposition d'autonomisation de certains services économiques mis en place au profit des groupements villageois : production semencière ; unités de transformation ; atelier de réparation et de fabrication de matériel agricole ; boutiques villageoises et d'articles de pêche ; MECAPEL ; restaurant ;
- Les grands axes du plan stratégique en cours d'élaboration ;
- Le projet de feuille de route 2016/2017.

TEMPS 6 : RESOLUTIONS FINALES ET CLOTURE

Les résolutions finales de l'assemblée générale seront lues et approuvées. Après quoi, la cérémonie de clôture mettra fin aux travaux de l'assemblée générale.

TEMPS CONTINU: EXPOSITION DE PRODUITS LOCAUX

En marge des travaux de l'assemblée générale, une exposition de produits locaux sera faite le long des deux jours de travaux. Une dégustation de spécialités de notre art culinaire sera également organisée.

NOTE DE CADRAGE DU PANEL :

“Impact des changements structurels sur les Exploitations familiales et les économies locales”

1. LA FAPAL DIT NON A LA FATALITE

La sous-zone du Niambour dans la région de Louga a progressivement perdue son image de prospérité suite aux effets de la désertification qui ont conduit à l'érosion de son potentiel productif. Face à la dégradation des conditions de vie des populations rurales, l'alternative durable réside non pas dans la migration et l'exode qui font malheureusement la réputation actuelle du « Niambour-Niambour », mais dans la mobilisation des populations rurales en vue de restaurer à partir d'initiatives locales, les conditions de mieux être dans les familles, les villages et les collectivités locales. C'est dans cette perspective que des groupements villageois ont engagé un processus endogène d'organisation dont l'aboutissement a été la création de la FAPAL en 1987.

La FAPAL est une fédération de 28 groupements Villageois répartis dans 34 Villages. Les principaux objectifs de la FAPAL sont:

- La valorisation des ressources humaines et naturelles de la région de Louga ;
- Favoriser l'adhésion des populations aux efforts de développement ;
- Encourager la diversification des activités dans une optique d'amélioration quantitative des revenus monétaires ;
- Atténuer le fort courant migratoire qui caractérise la région ;
- Développer des actions intégrées de protection de l'environnement aux activités agrosylvopastorales.

La FAPAL se situe dans la Zone agro écologique du Bassin arachidier et dans la Sous zone du *Niambour*. Son siège social est à Kelle Guèye. La zone d'intervention de la FAPAL couvre : (i) 2 départements : ceux de Louga et de Kébémér ; (ii) 5 arrondissements : MBédiène, Sakal, Keur Momar SARR, Ndande et Sagatta ; (iii) 8 Communes : Kelle Guèye, Nguidillé, Mbédiène, Léona, Ngueune Sarr, Keur Momar Sarr dans le département de Louga et Bandégne et Thilome Fall dans le département de Kébémér.

Les domaines d'intervention de la FAPAL couvrent tous les domaines du développement agricole et rural et du développement local. La FAPAL est membre de la FONGS et de plusieurs autres réseaux œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des ruraux.

2. CADRAGE GENERAL DU PANEL

Contexte et justification du panel

Le panel s'inscrit dans le cadre des activités de l'assemblée générale de la FAPAL prévue les 27 et 28 Janvier 2016. Il s'inscrit également dans le processus de réflexion qui devra aboutir à l'élaboration du plan stratégique de la FAPAL pour la période 2016-2020.

Le Panel se justifie par l'actualité du débat sur les changements structurels mais surtout par la contribution de celui-ci dans la compréhension des tendances lourdes qui risquent d'affecter la condition paysanne et les économies locales.

Objectifs et résultats attendus du Panel

Objectif général : " contribuer à l'identification des enjeux stratégiques des exploitations familiales et des économies locales en perspective de la construction du plan stratégique 2016-2017 de la FAPAL ".

Objectif spécifique : " connaitre les principales caractéristiques de l'impact des changements structurels sur les exploitations familiales, la condition paysanne et les économies locales"

Résultats attendus :

- Les caractéristiques des principaux changements structurels impactant sur les exploitations familiales, la condition paysanne et les économies locales sont connues ;
- L'impact de ces changements structurels ainsi que les enjeux qui leurs sont liés sont connus ;
- Des mécanismes ainsi que les opportunités offertes par les politiques publiques, projets et programmes pour faire face à l'impact de ces changements sont identifiés.

Organisation du Panel

Date et lieu : le 27 Janvier 2016 à Kelle Guèye à partir de 12 heures

Participants : les délégués des groupements de la FAPAL et des invités soit près deux cent (200) personnes.

Méthodologie

Le Panel se déroulera en plénière et la modération sera assurée par une personne ressource maîtrisant la thématique. Le Panel comprend trois sous-thèmes qui feront chacun l'objet d'une communication principale et de contributions et témoignages. Ces sous-thèmes sont : (i) Démographie et développement ; (ii) Changement climatique et développement durable ; (iii) Impact des mutations des Politiques publiques sur la condition paysanne et les économies locales.

3. CADRAGE DES COMMUNICATIONS ET DU MODERATEUR DU PANEL

3.1. Cadrage des communications :

Le contenu et l'organisation des communications sont laissés à la discrétion des intervenants. Toutefois, les centres d'intérêts de la FAPAL seront pris en compte notamment l'utilité des apports dans la compréhension des enjeux pour les paysans qui sont liés au changement structurel concerné. A titre indicatif, les éléments suivants doivent ressortir : **(i)** En quoi consiste le changement structurel présenté ; **(ii)** les facteurs déterminants de ce changement structurel ; **(iii)** l'impact potentiel de ce changement sur les exploitations familiales et les économies locales (impact social, économique, technique, environnemental, etc.) ; **(iv)** les enjeux liés à ce changement ; **(v)** les opportunités ou possibilités valorisables pour faire aux effets/impact de ce changement.

Sous-thème 1 : Démographie et développement :

Communication principale : M. le chef de service régional des statistiques de Louga.

La question de l'emploi des jeunes en particulier des jeunes ruraux prend de plus en plus d'acuité du fait de la croissance rapide de la population et d'un environnement qui ne facilite pas souvent les opportunités d'emplois stables et décents. Aussi, la communication sera centrée sur la transition démographique, le dividende ou bonus démographique et le

marché du travail. La communication apportera un éclairage sur la consistance des concepts, leurs caractéristiques (données nationales et régionales), l'impact de ce changement structurel et les enjeux qui lui sont liés. Des préconisations sont également attendues notamment pour le milieu rural.

Contribution : M. Cissé, CISV.

La contribution sera centrée sur l'impact de la croissance démographique sur les sociétés rurales notamment en termes d'émigration, d'exode et de cohésion sociale. Les opportunités d'implication de cette diaspora dans le développement local de Louga seront également présentées.

Témoignage : M. Coly, Président du collège des jeunes du CNCR.

Le témoignage de M. Coly portera sur le partage de l'initiative du Collège des Jeunes du CNCR concernant la formation et l'insertion de Jeunes ruraux dans la filière avicole.

Sous-thème 2 : Changement climatique et développement :

Communication principale : Enda Energie

Le changement climatique est une réalité reconnue actuellement de tous. Les causes anthropiques des mutations climatiques actuelles sont également largement partagées. Tous s'accordent également sur l'ampleur des conséquences économiques, sociales et environnementales du phénomène du changement climatique. Ces conséquences menaceraient même la vie sur terre si rien n'est fait pour réduire le processus de réchauffement du climat.

Le changement climatique est considéré comme l'une des menaces les plus graves pour le développement durable des pays africains notamment ceux d'Afrique de l'Ouest. L'Afrique est considérée comme la région du monde la plus vulnérable aux effets du changement climatique. Les principales victimes de ce changement climatique seront les paysans, pasteurs, pêcheurs et les sociétés rurales d'une manière générale. Les risques d'insécurité alimentaire et de forte mobilité des populations sont réelles si des mesures idoines d'adaptation ne sont pas envisagées et mises en œuvre.

La communication sera centrée sur la clarification de la consistance du changement climatique et des notions d'atténuation, d'adaptation et de résilience. Des illustrations sur la manifestation du changement climatique seront données. Sera également clarifié, l'impact du changement climatique sur les exploitations familiales, les économies locales et d'une manière générale sur la condition paysanne. A partir de tout cela, la communication traitera des enjeux du changement climatique pour les sociétés rurales, les préconisations en termes d'atténuation, d'adaptation, de mitigation et enfin, les opportunités valorisables dans ce sens.

Contribution : services régional de l'environnement ; Ibrahima Thiao (FONGS)

Les moyens de subsistance des ruraux ainsi que leur cadre de vie seront fortement affectés par le changement climatique.

La contribution du service de l'environnement se centrera sur le lien entre le changement climatique et les questions environnementales dans le cadre du Sénégal en général et de la région de Louga en particulier. Un lien sera également fait avec les ODD et leurs implications dans les stratégies nationales et régionales. La contribution abordera aussi les enjeux et les opportunités valorisables par les acteurs de la région.

La contribution de la FONGS se centrera sur la lecture paysanne des changements climatiques, le lien entre le phénomène et l'alimentation et d'une manière générale les conditions de vie des ruraux. Des illustrations locales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique seront données ainsi que des initiatives d'articulation entre « expériences paysannes et connaissances scientifiques » pour pallier les pertes de repères dues à la crise environnementale. La contribution dégagera les enjeux pour les paysans et les défis qui leurs sont liés.

Sous-thème 3 : Impact des mutations des Politiques publiques sur la condition paysanne et les économies locales

Communication principale : Babacar Ndao (Représentant résident UPA/DI)

L'économie mondiale tend vers un libéralisme intégral porté par les grandes puissances économiques composées d'états et de grosses firmes internationales. Leur principal leitmotiv est la recherche de profits et de positions stratégiques.

Dans les domaines agricole et de l'agroalimentaire, ce libéralisme promeut la libre entreprise, l'agrobusiness et l'ouverture des marchés. On assiste dès lors à des stratégies visant à influencer les politiques régionales et nationales pour que celles-ci créent aux entreprises et firmes internationales, les conditions favorables d'accès à nos ressources productives. C'est dans ce contexte que doivent être analysées les mutations des politiques nationales et régionales.

La communication centrera ses apports sur les grandes tendances qui marquent l'évolution de nos politiques publiques concernant l'agriculture (au sens large) et la gouvernance locale (décentralisation). Les opportunités et menaces de ces tendances pour les exploitations familiales et les économies locales seront abordées. Les principaux enjeux pour les paysans et leurs organisations seront mis en évidence ainsi que les défis qui leurs sont liés.

Contributions : M. Bampoky (DRDR Louga) – ARD – Chambre des métiers - M. Samba Mbaye (UGPM)

Le contexte de l'émergence économique au Sénégal est marqué notamment par le PSE et ses instruments de mise en œuvre mais aussi par la réforme foncière et l'acte 3 de la décentralisation.

La contribution de M. Bampoky, Directeur de la DRDR de Louga se centrera sur (i) la situation générale du secteur agricole et rural de la région (potentialités, performances, contraintes majeures) ; (ii) sur les contours du PRACAS et des opportunités qu'il offre aux paysans de la région de Louga ; (iii) sur des recommandations (insertion/emploi des jeunes ruraux, diversification, transformation des produits locaux, etc.).

La contribution de l'ARD portera sur les enjeux de l'acte 3 de la décentralisation notamment en termes de gouvernance inclusive et de développement des territoires (projet de territoire, économies locales, etc.). Les opportunités valorisables par les populations et les organisations locales seront également mises en évidence.

La contribution de la chambre des métiers sera centrée sur l'importance des activités non agricoles et sur les enjeux de la formation professionnelle dans le contexte en mutation de la région de Louga. Les opportunités pour les jeunes et les femmes rurales seront abordées.

La contribution de M. Samba Mbaye sera centrée sur la perception paysanne des mutations actuelles en matière de politique publique : politique agricole de sécurité alimentaire et nutritionnelle, politique de décentralisation et réforme foncière. Les opportunités seront mises en évidence ainsi que les risques pour les exploitations familiales et les économies locales. En conséquence, les enjeux pour les paysans et leurs organisations seront dégagés et expliqués.

3.2. Cadrage du modérateur du Panel

Le modérateur du Panel est chargé de l'animation du Panel aussi bien du point de vue de la gestion du temps que de l'orientation des débats. Pour ce faire, il dispose de toutes les prérogatives. Toutefois, ces trois éléments doivent être pris en compte :

- a) Une présentation générale du Panel et de son déroulement
- b) La progression de chaque sous-thème comprend cinq temps qui sont:
 - Temps 1 : Introduction du sous thème et des intervenants
 - Temps 2 : Communication principale (20 mn au maximum)
 - Temps 3 : Contribution et témoignage (10 mn au maximum par intervenant)
 - Temps 4 : Mise en débat et approfondissement
 - Temps 5 : Synthèse des idées forces du Panel
- c) Fil conducteur des débats: Les débats doivent être orientés par les éléments suivants :
 - la compréhension des mutations structurelles (consistance et déterminismes)
 - la connaissance de l'impact de ces changements structurels
 - les enjeux et défis de ces changements structurels
 - les opportunités d'action.